



## Article 1 – Agrément des nouveaux membres

Toute personne souhaitant participer à un programme de l'association s'engage à respecter le règlement intérieur de l'association et le signer afin de s'engager pleinement.

Cette charte protège autant le groupe que chaque personne.

## Article 2 – Charte de la participation aux programmes de l'association Allégria

1. Je m'engage à venir à toutes les séances sauf pour motif impérieux,
2. Je suis responsable du bien-être du groupe, chaque personne participe au lien, a la responsabilité de nourrir le groupe,
3. J'arrive à l'heure afin de respecter le bon déroulement de la séance,
4. Je respecte les religions et croyances de chacun,
5. Je respecte les idées politiques de chacun,
6. Je fais preuve de bienveillance,
7. Je respecte la confidentialité des séances et membres du groupe,
8. Je respecte l'histoire de chacun et chacune et m'engage à ne pas la divulguer,
9. Je respecte l'anonymat,
10. Je respecte le temps de parole de chacun,
11. Je m'engage à trouver les ressources en moi pour avancer sur mon chemin de résilience,
12. Je respecte le rythme du groupe (chaque groupe a son propre rythme),
13. Je m'engage à respecter le vécu, le ressenti, les émotions de chaque personne qui participe à mon groupe,
14. Si une séance ou une émotion est trop intense pour moi, je m'autorise à en parler aux bénévoles référents ou au bureau de l'association à tout moment.

Si une ou plusieurs de ces règles n'est pas respectée, le bureau de l'association se réserve le droit d'en discuter avec la personne concernée et si la situation l'impose de demander le départ du/de la participant(e).

## Article 3 – Règlement

La participation aux frais de fonctionnement de l'association versée à l'inscription (ou en 4 fois) est définitivement acquise.

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (signature électronique possible).**